

Protection des données et droits d'image pour les Lapurla Awards

1. Importance des images (animées) pour Lapurla

L'un des enjeux clés de l'initiative nationale «Lapurla – Les enfants explorent» est de rendre la participation culturelle et les processus créatifs des enfants de 0 à 4 ans visibles et concrets grâce à des images (animées). La remise des Awards a pour but de présenter au niveau national des exemples pratiques particulièrement convaincants.

2. Utilisation

Les images (animées) servent à communiquer le projet via le site Internet, la newsletter et les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn) de Lapurla.

3. Consentement écrit des personnes représentées obligatoire

- a) Consentement des participant-es: toute personne photographiée ou filmée doit donner son consentement au préalable. Cela vaut aussi pour les membres de l'équipe et les personnes impliquées. Lapurla ne peut accepter que les images accompagnées du consentement écrit des personnes représentées. Les responsables de projet qui effectuent l'inscription aux Awards sont chargé-es de s'assurer de ce consentement. Lapurla exige que seules les images accompagnées des droits d'image correspondants soient soumises. Toute responsabilité est donc déclinée.
- b) Consentement des parents: les enfants ne peuvent pas être photographié-es de manière à être reconnaissables sans le consentement explicite de leurs parents. La personne de contact du projet doit recueillir le consentement des parents au préalable. Celui-ci doit être consigné par écrit. Pour ce faire, il convient d'utiliser le formulaire ci-dessous, dont la conformité juridique a été vérifiée. Les responsables du projet ou la personne de contact des parents (par exemple l'éducatrice de la crèche, la collaboratrice d'un centre communautaire ou d'un atelier) vient récolter avec toute la diligence requise le consentement des parents pour la documentation. Nous recommandons pour cela d'avoir un entretien personnel avec les parents et proposons les conseils suivants:
 - Informez les parents des thèmes abordés par Lapurla. Par exemple, utilisez la brochure «Vivre la créativité, dès le plus jeune âge» de Lapurla. https://www.lapurla.ch/fr/familien/
 - Si vous en avez la possibilité, montrez un film ou des photos de projets sur le site Internet ou les réseaux sociaux. Les parents peuvent ainsi voir dans quel cadre les photos sont utilisées.
 - Assurez aux parents que seuls le prénom et l'âge de l'enfant seront mentionnés en lien avec la photo.
 - Examinez ensemble le document de consentement et prenez les préoccupations des parents au sérieux.
 - Si les parents ne veulent pas donner leur accord, ne les obligez pas. L'enfant en question ne doit alors simplement apparaître sur aucun des films ou photos transmis à Lapurla.

4. Formats acceptés:

- Les photos destinées au site Internet doivent être prises au format paysage. Le format portrait n'est pas adapté, car les photos sont alors rognées de manière aléatoire.
- Idéalement, les vidéos et clichés doivent être pris au format portrait (publications de réseaux sociaux, Stories, Reels, IGTV).







5. Désignation des photos et vidéos

Les photographes, réalisateurs et réalisatrices sont mentionné-es lors de l'utilisation des images. Pour une retranscription correcte et afin de nous épargner à toutes et tous des clarifications fastidieuses, nous vous prions d'intituler tous vos fichiers de la manière suivante:
Lapurla_Nom projet_Date¹_(c)Nom photographe.jpg

6. Conseils pour les photographes et les réalisatrices et réalisateurs

- ✓ L'intérêt se portera sur les processus et les activités de toutes les personnes présentes, et non sur des résultats
 - ou des réalisations «terminées».
- Enfants en train d'expérimenter le flow² pendant des processus créatifs et artistiques (photos de près de la tête
 - [de dos], des mains, des pieds...);
- ✓ Traces de l'expérimentation et de l'exploration par les enfants (seaux renversés; Traces sur le sol et les murs, restes de papier, miettes, restes de matériel...);
- ✓ Émotions et états d'âme (joie, irritation, énergie, fatigue, position d'observation);
- ✓ Enfants dans des espaces intérieurs et extérieurs (p. ex. salles de musées, pièces aménagées dans les crèches, ateliers, locaux fonctionnels, art dans l'espace public...);
- ✓ Co-construction et interactions (sociales) entre les adultes et les enfants, et les enfants entre elles et eux.
- ✓ Photos du lieu (surtout extérieur et entrée pour que l'institution soit reconnaissable)
- ✓ Portraits des accompagnant-es et des enfants dont les photographies sont autorisées.

Version Mai 2023

¹ AnnéeMoisJour: par exemple 20230417

² Expérimenter le flow = effectuer une activité dans un état maximal de concentration, sans sur- ou sous-stimulation, en ressentant du plaisir et de la satisfaction.





Droits d'image de l'enfant dans le cadre du projet Lapurla

ralie le bien et en panei	
Pourquoi? Parce que nous voulons que le projet attire	, des photos/images animées seront réalisées. un maximum de personnes intéressées, aussi convaincues s le plus jeune âge. Et comme, c'est bien connu, une image
en dit plus que mille mots, nous recherchons de bonr	
	qui une longue expérience a appris à repérer les images au ce que la référence au projet soit toujours présente dans le
seront principalement partagées sur le site Internet d réseaux sociaux de Lapurla. Sur mandat de Lapurla, s	ration de Lapurla et pour les différents canaux du projet. Elles u projet (www.lapurla.ch/fr), dans la newsletter et sur les es partenaires responsables (Haute école des arts de Berne nent sur leurs canaux. Nous traitons et utilisons toujours les nalité de votre enfant.
Nous serions ravi-es que vous nous accordiez l'autori (animées) dans lesquelles votre enfant apparaît.	sation d'utiliser, dans les limites indiquées, les images
Prénom et nom du/de la représentant-e légal-e:	
Prénom de l'enfant:	
> Si le vrai prénom de l'enfant ne doit pas être cité, ve entre parenthèses. Exemple: alias (vrai prénom)	uillez indiquer un prénom fictif et mentionner le vrai prénom
Mois et année de naissance de l'enfant (MM/AAAA):_	
Adresse:	
Mobile: E-mail:	
J'autorise, pour une durée illimitée, l'utilisation de mat prénom/de l'alias et de l'âge de l'enfant:	ériel photo et vidéo dans le cadre suivant, avec indication du
école des arts de Berne HKB (www.hkb.bfh.ch/fr/	www.lapurla.ch/fr) et de ses partenaires responsables: Haute) et Pour-cent culturel Migros (www.engagement.migros.ch/fr) gram, Linkeln) de Lapurla et de ses partenaires responsables rofessionnels
 Activités médiatiques (presse quotidienne et spé 	cialisée en Suisse en rapport avec la présentation de Lapurla)
□ OUI □ NON	
	l'utilisation des données enregistrées est accordé à titre dommagement, de quelque nature qu'il soit, notamment
Lieu/date:	Signature:
Merci de nous aider à faire connaître les thèmes de L dès la petite enfance en Suisse!	apurla et à développer toujours plus la participation culturelle

Version Mai 2023

www.lapurla.ch





Droits d'image du/de la participant-e dans le cadre du projet Lapurla

Faire le bien et en parler
Dans le cadre du projet, des photos/images animées seront réalisées.
Pourquoi? Parce que nous voulons que le projet attire un maximum de personnes intéressées, aussi convaincues
que nous de l'importance de promouvoir la culture dès le plus jeune âge. Et comme, c'est bien connu, une image
en dit plus que mille mots, nous recherchons de bonnes images (animées).
Comment traitons-nous ces images?
Lapurla emploie des expert-es en communication, à qui une longue expérience a appris à repérer les images au
fort pouvoir d'expression. Leur mission est de veiller à ce que la référence au projet soit toujours présente dans le
langage visuel.
iangugo viouoi.
Les images ne seront utilisées que pour la communication de Lapurla et pour les différents canaux du projet. Elles
seront principalement partagées sur le site Internet du projet (www.lapurla.ch/fr), dans la newsletter et sur les
réseaux sociaux de Lapurla. Sur mandat de Lapurla, ses partenaires responsables (Haute école des arts de Berne
HKB et Pour-cent culturel Migros) les diffusent également sur leurs canaux. Nous traitons et utilisons toujours les
images dans le respect de la protection de la personnalité de votre enfant.
Nous serions ravi-es que vous nous accordiez l'autorisation d'utiliser, dans les limites indiquées, les images
(animées) dans lesquelles vous apparaissez.
Prénom et nom:
Fonction:
TOTICIOTI.
Institution/organisation:
<u> </u>
Année de naissance (AAAA):
Adresse:
Mahila.
Mobile: E-mail:
J'autorise, pour une durée illimitée, l'utilisation de matériel photo et vidéo dans le cadre suivant, avec indication de
mon prénom/alias et de mon âge:
 Sites Internet et newsletter de l'initiative Lapurla (<u>www.lapurla.ch/fr</u>) et de ses partenaires responsables: Haute
école des arts de Berne HKB (www.hkb.bfh.ch/fr/) et Pour-cent culturel Migros (www.engagement.migros.ch/fr/).
 Publications et réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Linkeln) de Lapurla et de ses partenaires responsables
 Présentation de Lapurla dans des événements professionnels
 Activités médiatiques (presse quotidienne et spécialisée en Suisse en rapport avec la présentation de Lapurla)
Je prends acte et confirme que mon consentement à l'utilisation des données enregistrées est accordé à titre
gratuit, et que Lapurla ne m'est redevable d'aucun dédommagement, de quelque nature qu'il soit, notamment
d'aucuns frais de licence.
Lieu/date: Signature:
Merci de nous aider à faire connaître les thèmes de Lapurla et à développer toujours plus la participation culturelle
dès la petite enfance en Suisse!

Version Mai 2023

www.lapurla.ch